

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CHANTIER N°7

**Chantier :** Dérasement du seuil de Sougland et restauration morpho-écologique du lit du Gland à Saint-Michel

**Date de réunion :** 02 Nov. 2016

**Heure :** 14H00

### Participants :

M.	Raymond PREDHOMME	SIABOA
M.	Christian LOGEZ	SIABOA
M.	Yves NOIROT	Fonderies de Sougland
Mme.	Aude DOUGADOS	Communauté de Communes des 3 Rivières
M.	Jean-Marie RIVIERE	Mairie de Saint-Michel
M.	Jacques MEUNIER	Mairie de Saint-Michel
M.	Luc MICHEL	ONEMA
M.	Benôit CALMETTES	Entreprise VCT
M.	Jérôme LINDEKENS	VERDI Ingenierie Picardie

### Excusés :

M.	Geoffrey PACAUD	Union des Syndicats
M.	José DUDIN	SIABOA
M.	Erwan MENVIELLE	Agence de l'Eau Seine-Normandie
Mme.	Florence LANG	Fonderies de Sougland
M.	Christophe LEBAS	Entreprise NET sarl
M.	Christian MARELLE	Entreprise MARELLE
Mme.	Anne-France LELIEVRE	DDTM
M.	Cyrille CAFFIN	DREAL Picardie
M.	Martin DUNTZE	FDPPMA de l'Aisne
M.	Julien PERRIN	Entreprise VCT
Mme.	Cécile DAURIAT	BIOTEC Biologie appliquée
M.	Nicolas DEBIAIS	BIOTEC Biologie appliquée

**Diffusion :** aux participants  
+ excusés

**Auteur :** VERDI / 02.11.16 / JL

Le présent marché de travaux a été notifié au groupement d'entreprises VINCI Construction Terrassement / N.E.T. par les représentants du Syndicat intercommunal pour la Gestion du Bassin Versant de l'Oise Amont (SIGBVOA), Maître d'ouvrage. Les travaux relatifs à la tranche ferme du « dérasement du seuil de Sougland et à la restauration morpho-écologique du lit du Gland à Saint-Michel » ont donc été officiellement engagés à compter du 19 septembre 2016 (semaine 38) et ce, pour une durée d'exécution de 16 semaines à maxima selon l'ordre de service n°1 délivré par le maître d'œuvre, à l'invitation du maître d'ouvrage et son assistant. Selon ces termes, et en dehors de toute intempérie, les travaux inhérents à cette tranche ferme devront être achevés au plus tard à la date du 10 janvier prochain (semaine 2).

### 1. COMPTES-RENDUS DE CHANTIER PRECEDENTS

- Le compte rendu 6 est approuvé sans observation.

**Pour mémoire, chaque compte-rendu de chantier doit être considéré comme un document contractuel. La non formulation d'observations auprès du Maître d'œuvre avant ou lors de chaque séance de chantier vaut acceptation pleine et entière du contenu du compte-rendu antérieur et ce, par l'ensemble des destinataires dudit document.**

## **2. ETAT D'AVANCEMENT DES INTERVENTIONS**

### **Travaux préparatoires :**

- Les installations de chantier ont été mises en place sur la parcelle en prairie rive gauche en aval du barrage.
- La clôture des emprises de chantier a été renforcée pour éviter l'intrusion du public avec des clôtures grillagées et merlons de terre.

### **Travaux forestiers :**

- Aucun arbre remarquable du boisement classé n'a été abattu conformément aux précédentes directives. Toute fois la commune de Saint Michel a donné son accord pour en abattre une partie si le besoin s'en faisait ressentir.
- Les bois débardés sont toujours entreposés en attente d'évacuation par les propriétaires.

### **Travaux de démolition et génie civil :**

- Le pertuis 1 a été démolit en accord avec les fonderies de Sougland. La partie inférieure des maçonneries a été conservée pour constituer un contrefort au pertuis 2 dans l'attente des travaux de réfection prévus en 2017 (voir §3). La partie inférieure des maçonneries ont été protégées avec des blocs de pierre provenant de la démolition.
- L'ancien appui du seuil rive droite a été réduit au maximum en attente des décisions quant à son maintien ou sa suppression (voir §3). En attendant le bornage avec la parcelle située au dessus du mur, le pied du mur restant a été protégé par des blocs de pierre provenant de la démolition.
- L'allongement de l'exutoire rive gauche débouchant à l'angle de la digue n'a pas pu être réalisé à cause des matériaux mis en remblais qui ne se tiennent pas

### **Travaux de terrassement :**

- Le nouveau lit est fini d'être terrassé, l'ancien lit est en cours de remblaiement.
- Les talus des berges rive droite sont en cours de réalisation.
- Les déblais stockés rive droite sont remontés par jets de pelle au plus près des pâtures.

### **Travaux de végétalisation :**

- Non débutés.

### 3. MODALITES D'ORGANISATION ET ASPECTS TECHNIQUES

#### Procédures administratives et transmission de documents :

- **Arrêté préfectoral d'autorisation des travaux** : l'arrêté fixant les conditions de remise en état du Barrage de Sougland sur la commune de Saint-Michel suite a une cessation d'activité a été signé le 18 octobre.
- **Suivi des volumes de terrassement** : le groupement transmettra au maître d'œuvre l'estimation des volumes de terrassement effectués chaque semaine pour suivi des quantités et éventuelle adaptation des modelés de terrassement.
- **Suivi des livraisons** : Le groupement transmettra au maitre d'œuvre l'ensemble des bons de livraison des fournitures de matériaux chaque mois.
- **Demandes d'agrément** : le groupement doit transmettre rapidement au maitre d'œuvre les différentes demandes d'agrément des fournitures de matériaux et végétaux pour visa. La déclaration de sous-traitance de l'entreprise Marelle a été transmise au maître d'ouvrage.
- **Evacuation des déblais** : le groupement a transmis la convention passée avec le propriétaire des parcelles agricoles acceptant les excédents de terrassement. La convention indique un volume de 15 000 m3.
- **Intempéries** : une journée d'intempérie a été comptabilisée (le 24/10/16).

#### Travaux de démolition et génie civil :

- **Appui du barrage rive droite** : Compte tenu de l'état de dégradation important des vestiges de l'ancien appui du barrage rive droite et des forts doutes concernant sa stabilité dans le temps notamment induits par l'absence de fondation en pied et le manque d'information quant à son ancrage dans le rocher adjacent puis du faible intérêt paysager ou patrimonial qu'il constitue, la solution de sa suppression paraît la plus adaptée. Dans cette perspective et parce que cet ouvrage supporte a priori une couche de remblai végétalisée aux limites de la parcelle voisine, l'assistant au maitre d'ouvrage et les maitres d'œuvre ont rencontré le propriétaire riverain afin de l'informer des travaux envisagés. Sur le principe, le propriétaire n'est pas opposé au projet même dans l'éventualité où ces travaux nécessiteraient de supprimer la haie actuellement plantée en front de talus et de retaluter une partie du fond du jardin au droit de l'ouvrage. Dans ces considérations, le maître d'ouvrage va mandater un géomètre pour procéder au bornage de la parcelle dans les prochains jours avant la réalisation des travaux.
- **Mise en sécurité** : L'entreprise va poser une clôture pour assurer la sécurité aux abords du pertuis restant conformément aux indications du CSPS.

## Travaux de terrassement

- **Mise en eau** : suite aux problèmes du au stockage des déblais énoncés dans le CR précédent la mise en eau a été réalisée le vendredi 28/10. Nous avons joint en annexe le déroulé de cette journée.
- **Arrivées des tuyaux** : Afin d'éviter les affouillements aux droits des deux arrivées situées dans le talus rive gauche une fosse en enrochements sera réalisée à chaque extrémité des tuyaux.
- **Evacuation des matériaux** : comme susmentionné, les excédents de matériaux seront déposés temporairement en rive droite sur les terrains les moins exposés aux crues et écoulements. Si les conditions météo des prochaines semaines le permettent, les matériaux seront soit évacués par l'accès situé en aval du barrage rive gauche via la mise en place d'un nouveau passage busé pour traverser la rivière, soit par la prairie riveraine en rive droite (sous réserve de l'accord du propriétaire et de la praticabilité des terrains). Si les conditions météo ne permettent pas la circulation des tombereaux, les matériaux seront évacués l'année prochaine en saison sèche. L'accès précédemment projeté en rive gauche nécessitant l'abattage d'arbres en sommet de talus ne sera pas réalisé car non praticable.
- **Rampe d'accès** : L'entreprise à réalisée une rampe d'accès située à coté de la plateforme de stockage des grumes afin de faciliter le ravitaillement des engins de chantier.
- **Constat suite à la mise en eau** : Un état des lieux a été réalisé par les services de l'ONEMA qui ont constaté qu'il y avait des dépôts de fines sur 1 km en aval du seuil. Les services de L'ONEMA vont en informer le parquet qui décidera de poursuite ou pas. Il demande aussi à ce que la berge rive droite la plus exposée aux crues soit protégée. Lors de la prochaine réunion le Maitre d'œuvre proposera une solution pour protéger celle-ci.

## 4. PROGRAMME DES TRAVAUX

- Mise en forme des berges rives gauche et droite.
- Suppression du seuil qui s'est formé en aval du nouveau bras d'eau.

**Bien entendu, durant ces semaines, les représentants du groupement mandataire tiendront impérativement et régulièrement informés le maître d'œuvre de l'avancement des interventions. En dehors même des séances de chantier fixées par chaque compte-rendu, ils effectueront un point téléphonique avec le maître d'œuvre en fin de chaque semaine avant de quitter le site du chantier pour le week-end.**

## 5. DATE DE LA PROCHAINE REUNION

La prochaine réunion de chantier (n°6) aura lieu sur site **le mercredi 9 novembre, à 14H00** (rendez-vous fixé sur le site même des travaux). La maîtrise d'œuvre y sera représentée par Mme Cécile Dauriat (Biotec) et M. Jérôme Lindekens (Verdi).

**P/O LE MAITRE D'ŒUVRE**  
**BIOTEC Biologie appliquée/VERDI Ingénierie Picardie**  
 Jérôme LINDEKENS

# **ANNEXE**

## Dérasement du seuil du Sougland et renaturation morpho écologique du lit du Gland

Mise en eau du nouveau lit le 28 octobre 2016

08:20

Ouverture progressive de l'ancien lit pour alimentation du nouveau lit par l'aval tout en maintenant l'écoulement du Ru dans son lit existant



Mise en place d'un seuil en amont de l'ancien lit pour diminuer le débit d'alimentation du nouveau lit et démarrage des terrassements du bouchon aval.







09:00

Vue élargie du remplissage de la nouvelle dérivation par l'aval





Détail bouchon amont de la nouvelle dérivation





Remplissage du nouveau lit par l'aval



Epis filtrants à l'aval de l'ancien seuil du Sougland pour diminuer les MES issues de la mise en eau



11h00

Vue du bouchon amont du nouveau lit





Vue élargie



11 :30

Ouverture progressive du bouchon aval





11 :40

Vérification de la non submersion des épis filtrants





Vue générale avec ouverture partielle et progressive du bouchon amont



13 :00

Epis filtrants à l'aval de l'ancien barrage



Vue générale





13:30

Vue Amont du nouveau lit : photo prise depuis le passage busé provisoire du chantier



Vue du lit existant en amont du nouveau lit





Ecoulement dans le nouveau lit





Formation d'un seuil



13 :45

Effacement du seuil apparu pour limiter les érosions et départs de MES



14 :00

Augmentation progressive de l'ouverture du bouchon aval





Ecoulement dans la nouvelle dérivation





Vue générale



14 :30

Ouverture totale du bouchon amont





15 :00

Ouverture totale du bouchon aval

